

CIE AGRICOLE DU DARLAC (CADA)

Cie agricole du Darlac
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 7 avril 1929)

La Cie agricole du Darlac vient d'être constituée en France, au capital de 12.500.000 fr., par le même groupe financier qui a fondé la Cie agricole d'Annam.

Siège social provisoirement à Paris, 67, rue de la Victoire.

La direction et les méthodes d'exploitation seront les mêmes que celles de la C.A.D.A.

Le capital de 12.500.000 fr. est constitué par 125.000 actions de 100 fr. : 10.000 actions A donnant droit à 10 voix. 115.000 actions B donnant droit à 1 voix. Ces 125.000 actions auront des droits identiques dans la répartition des bénéfices et de l'intérêt statutaire.

Il est créé 30.000 parts de fondateur, dont 3 remises, à chaque souscripteur de 100 actions.

N. D. L. R. — Les déboires des sociétés qui ont fondé sur ces régions, et particulièrement sur la culture de café, de grandes espérances n'ont donc pas découragé les capitalistes de la métropole. Il est d'ailleurs probable que, bien menée, une affaire de ce genre peut rapporter d'ici quelques années un intérêt de 7 à 8 % aux capitaux investis au pair.

Toutefois, nous ne comprenons pas cet engouement pour le lointain Darlac alors que, dans le Nord-Annam, à quelques kilomètres de régions rizicoles surpeuplées, et avec le minimum de frais de transports, s'offrent de vastes étendues de belles terres rouges avec un climat tout à fait favorable à la culture du café.

Cie agricole du Darlac
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 avril 1929)

Vient d'être constituée en France au capital de 12.500.000 fr. par le même groupe, et aura la même direction que la Cie agricole d'Annam, 10.000 actions à 10 voix et 115.000 actions à une voix, toutes à 100 fr., 30.000 parts de fondateur.
